

A B 2 SIGNALISATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 18 293,88 euros
Siège social : 290 rue de Marigny
45400 SEMOY
420 012 114 RCS ORLEANS

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-deux juin,
A 14 heures,

La société AZ DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 585 072 euros, ayant son siège social 8 rue Robert Schumann 37390 NOTRE DAME D'OE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 161 780 RCS TOURS, représentée par Monsieur Jean-Christophe ARACIL en sa qualité de gérant,

Associée unique de la société A B 2 SIGNALISATIONS,

Envisage la transformation de la société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Le cabinet RBA représenté par **Monsieur Baptiste SIEPER**,
domicilié 1 rue Le Corbusier 37320 FONDETTES,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

La société AZ DEVELOPPEMENT
Représentée par Monsieur Jean-Christophe ARACIL

